



Charte de l'InterClubs 44

- Préambule :

Les associations : CJD Nantes Atlantique (Centre des Jeunes Dirigeants), EdC (Entreprises dans la Cité), Escalade Entreprises, FACE Loire Atlantique, Les Entreprises pour la Cité (ex IMS), MOZAIK RH et Un Parrain 1 Emploi, partagent les mêmes valeurs de bienveillance, de respect, d'humilité, de recherche d'efficacité et un état d'esprit constructif d'entre-aide et collaboratif au service des objectifs d'intérêt général.

Au travers de leurs actions, les associations cosignataires de la présente Charte, sont impliquées dans la démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) du Territoire. Dans cette perspective, elles s'engagent à travailler en commun et à renforcer leur coordination dans le but de favoriser leur efficacité tant individuelle que collective.

- Article 1 - Domaines d'actions :

L'ensemble des projets proposés et pilotés par les associations cosignataires concernent les domaines suivants: l'orientation professionnelle à partir de la détection des envies et des talents, le champ des métiers possibles et leur découverte ainsi que celle du monde de l'entreprise, l'aide à l'élaboration d'un projet d'orientation et/ou professionnel, la promotion des compétences des candidats et l'égalité des chances, l'accès à des stages, des alternances, des offres d'emplois, la mise en relation avec des recruteurs et l'accompagnement vers et dans l'emploi, la sensibilisation des acteurs économiques sur la diversité et la lutte contre les discriminations.

- Article 2 - Déontologie et principes de fonctionnement :

Les associations cosignataires ont pour objectifs l'efficacité et la pertinence comme gage de la pérennité de leurs actions. Elles veillent à leur complémentarité et pour cela s'efforcent de les inscrire dans une démarche logique élaborée de concert. L'Interclubs 44 a pour principes le respect de l'indépendance de ses membres, de la non concurrence de leurs actions (même publics, objectifs très proches et financements identiques) et de la réponse adaptée aux attentes des différents publics concernés. En cas de proximité elles s'obligent à échanger entre elles en vue d'établir un modus vivendi adapté à leurs intérêts réciproques. au risque de redondance des actions pilotées par ses membres. Dans cette optique, les associations co-signataires s'engagent au partage d'informations sur le contenu et la planification de leurs actions.

- Article 3 - Modalités de fonctionnement :

5
13
21
18

Le fonctionnement de l'Interclubs 44 est le suivant : réunions plénières trimestrielles, réunions thématiques à l'initiative de l'un ou plusieurs de ses membres. Au sein de l'Interclubs 44, les associations cosignataires peuvent convenir d'agir selon différents processus : en appui d'un projet élaboré et piloté par l'une d'elles, dans le cadre d'un projet préexistant revisité et piloté individuellement ou collectivement et enfin dans le cadre d'un projet nouveau élaboré, mis en place et piloté en collaboration. Dans le même esprit de coopération, les associations co-signataires s'engagent à se transmettre leurs bilans d'activités.

FJ

FB
FB
FB
FB

Article 4 - Communication :

En vue de garantir la meilleure information de l'ensemble de ses membres, des échanges réguliers leur permettent de répertorier et de connaître l'ensemble des actions proposées ainsi que leurs contenus. De même afin de rendre lisible la diversité et la complémentarité des actions et services proposés aux bénéficiaires et parties prenantes, des supports de communication externe disposant d'une charte graphique commune sont élaborés. Concernant certaines réunions externes auxquelles peuvent être conviées individuellement chacun des membres, l'Interclubs 44, peut convenir qu'un(e) seul(e) représentant(e) y participe et soit chargé(e) du compte rendu et de sa diffusion à l'ensemble des autres membres.

Article 5 - Conditions d'adhésion :

L'adhésion à l'Interclubs est libre et gratuite. Après avis unanime des membres fondateurs co-signataires, toutes associations partageant les valeurs et les objectifs de la présente Charte peuvent y adhérer à leur tour. Son non respect par l'un des membres est susceptible, sur décision unanime des autres membres, d'entraîner son exclusion.

A Nantes, le 25 avril 2017

Fait en 7 exemplaires

Pour le Centre des Jeunes Dirigeants

Ingrid Berthé - VP

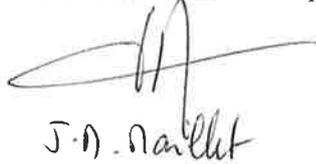

Pour Entreprises dans la Cité



Pour Escalade Entreprises


F. Bonnardel

Pour FACE Loire Atlantique


J.-M. Nallat

Pour Les Entreprises pour la Cité



Pour MOZAÏK RH

Said Hammache
Président Fondateur

Pour Un Parrain 1 Emploi


JB BOUYER
Président

Mozaïk RH
23 rue Yves Toudic, 75010 PARIS
Tél: 01 80 05 98 50
Association Loi 1901
www.mozairh.com
Siret: 502 119 449 00089 - APE: 7010Z

